

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com

Association Nationale des Juges Avicoles

Compte-rendu de la commission française des standards volailles

7 juin 2026

Membres présents : Arnaud Asselin, Alain Chaumeil, Pierre Delambre, Jacques Dulieu, Roland Grauss, Marylène Le Goff, Jean-Claude Périquet, Anthony Ré, Jean-Luc Sauzedde.

Membres absents excusés : Christophe Gaillard, Philippe Néollier.

Le président Pierre Delambre remercie tous les membres pour leur présence afin de poursuivre les travaux de la commission des standards. La réunion a lieu en distanciel.

1 - Homologations en cours

Jean-Claude Périquet présentant des animaux en homologations, conformément à l'usage, il lui est demandé de ne participer ni aux débats, ni aux votes, pour les races concernées.

- Le Merlerault GR blanc : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Evreux le 16 janvier 2026, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Le Merlerault GR coucou : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Evreux le 16 janvier 2026, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Le Merlerault GR bleu : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Evreux le 16 janvier 2026, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Pavilly GR blanc : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Evreux le 16 janvier 2026, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à la poursuite de l'homologation en troisième année. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Gauloise naine saumon doré : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Verdun le 10 avril 2026, la commission émet, à la majorité, un avis défavorable quant à la poursuite de l'homologation en troisième année. Une nouvelle présentation est souhaitée.

2 - Demandes de démarrage de processus d'homologation

Rappel : Un éleveur et/ou un club souhaitant faire homologuer une nouvelle race et/ou variété doit envoyer obligatoirement une demande écrite au secrétariat de la commission des standards : commissionstandards@gmail.com. Toute demande orale ou par l'intermédiaire d'un collègue ne sera pas prise en compte si elle n'a pas été confirmée par écrit et envoyée à la commission.

- Brahma GR caille : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

- Serama splash : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

- Barbu de Thuringe naine argenté pointé bleu : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage et la première présentation est validée.

3 - Arrêts des homologations

- Brahma GR et naine fauve herminé blanc : le club a décidé d'arrêter l'homologation de ces deux races et variétés.

4 - Retours de la commission européenne des standards

- Ameraucana**. Les variétés blanche et froment sont conservées dans le standard français.
- Wyandotte GR**. Pour le moment, les variétés perdrix doré, perdrix doré clair et perdrix argenté sont conservées dans le standard français.
- Dorking GR**. La commission européenne ne souhaite pas que les poules Dorking adultes aient la possibilité d'avoir des ergots, bien que le standard du pays d'origine le tolère.
- Poule soie GR**. Les bagues sont désormais 18 mm pour les coqs et 16 mm pour les poules. Concernant les masses, elles seront actualisées et données après validation par la commission européenne.
- Standards des cailles**. La commission européenne propose déjà un standard dans le standard pour l'Europe. Seulement 5 variétés sont admises.

5 - Ajouts au standard français

-Ajout de 2 nouvelles variétés au descriptif :

- o citronné barré bleu : identique à la variété citronné barré noir sauf le noir remplacé par du bleu.
- o Barré gris perle. Identique à la variété barré sauf le noir remplacé par du gris perle.
- o **Nouvelle variété reconnue pour la Braekel GR** : citronné barré bleu. (photo ci-contre)



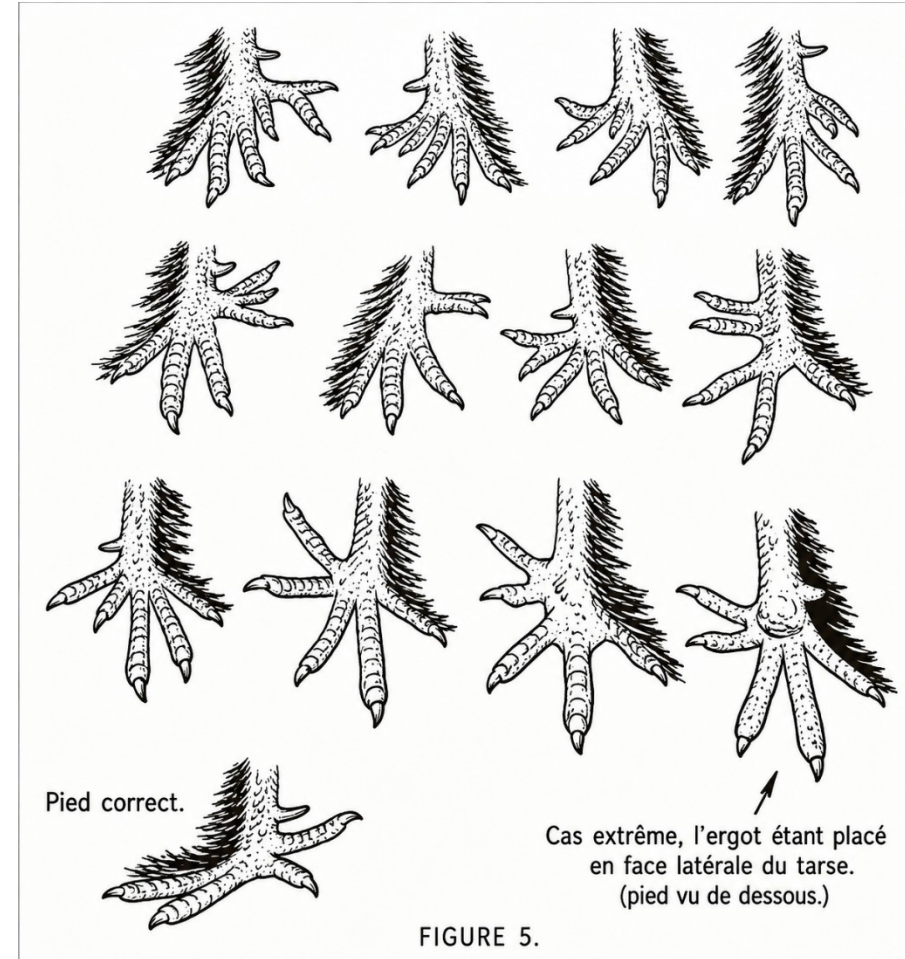
o

6 – Les homologations 2026/2027

- Rappel concernant les homologations. Les animaux présentés doivent être bagués avec des bagues EE fournies par la FFV, c'est-à-dire des **bagues françaises**.
- Les expositions retenues pour les homologations 2026/2027 seront envoyées aux éleveurs et clubs concernés.

7 - Questions et points divers

- Doré liseré blanc.** Bien faire attention que le blanc ne soit pas un dérivé de splash. Dans ce cas, il faut sanctionner sur la carte de jugement.
- Les mutations des ornements.** Le prédicat ne doit pas excéder **95**. De plus, ces oiseaux **ne peuvent pas être montés en grand prix**.
- Attribution d'une note.** Bien contrôler dans le listing des variétés que la race ET la variété de l'animal à juger sont bien homologués.



- Rappels sur les races pentadactyles.** Le document joint donne quelques rappels concernant le positionnement des doigts de ces races. Cf document annexe de M. Froidevaux.
 - Le projet de nouveau standard français.** Après consultations, Jean-Claude Périquet accepte de prendre en charge la réalisation technique du nouveau standard. Le financement sera à la charge de la FFV.
 - Listing des variétés pour le nouveau standard.** Alain Chaumeil a fait un travail colossal de comparaison entre les races et variétés françaises et belges, afin de préparer de potentielles corrections pour le futur standard.
 - Prochain standard français.** Après consultation de la FFV, il resterait des standards à céder pour 2 ans, ce qui va permettre à la commission de préparer la nouvelle version. La FFV se chargera de la reprographie et de la commercialisation.
 - Coloris des œufs et jugement.** Lors d'un jugement, si un œuf se trouve dans la cage, il ne doit pas être évalué. Par exemple, dans la cage d'une Legbar huppée se trouve un œuf blanc. Il est conseillé d'indiquer en haut de la carte de jugement, un commentaire indiquant ce qui est constaté. En aucun cas, cette constatation ne doit être sanctionnée.
- Après un tour de table, le président remercie les membres présents, et souhaite à tout le monde d'excellentes vacances d'été.

Arnaud Asselin, secrétaire de séance.